



Déclaration du SNUipp-FSU – CAPD du 28 janvier 2020

Monsieur le Directeur académique,

Cette CAPD du 28 janvier 2020 est la première instance réunie pour les opérations de l'année scolaire 2019-2020. Nous déplorons la suppression de la CAPD de décembre, mettant en œuvre la **loi de transformation de la Fonction publique** avant même que les décrets d'application soient parus.

Ci-gît le paritarisme. Nous portons le deuil de la transparence et de l'équité dans la gestion de la carrière des personnels de la fonction publique. Les fonctionnaires sont désormais à la merci de leur hiérarchie, l'avancement et la mobilité seront régis dans l'opacité et au bon vouloir de l'administration.

Nous, représentant·es du personnel, déplorons cette volonté de mettre ainsi à mal la protection des salarié·es et fonctionnaires. Quid du mouvement et de ses multiples erreurs, dont aucun document ne nous ne sera transmis et pour lequel seuls des recours individuels a posteriori seront possibles ? Et quels recours ? Quid des promotions, des avancements accélérés et de l'accès à la hors-classe sans vérification du classement et de ses critères ? Quid des ineat-exeat, comment les demandes seront-elles hiérarchisées ?

Ce gâchis est à pleurer, et prive les collègues de l'expérience et des compétences des représentants du personnel. Mort des instances paritaires, mort du dialogue social, les attaques du statut de fonctionnaire par l'individualisation et la contractualisation mettent à mal les fondements du service public français.

Heureusement, depuis le 5 décembre 2019, un **mouvement historique de contestation** grandit dans le pays, qui refuse la régression qui nous est imposée. Les salarié·es, les fonctionnaires et particulièrement les professeur·es des écoles sont vent debout contre la réforme des retraites. Comment accepter de travailler plus longtemps pour gagner moins ? Ceci dans un contexte où le malaise des professeurs est sur le devant de la scène. Selon une étude de la DEPP, les risques psycho-sociaux sont plus élevés chez les enseignants que dans les autres catégories de cadres : manque de considération et de soutien hiérarchique, injonctions et prescriptions, dégradation des conditions de travail...

Les enseignants refusent un appauvrissement du métier avec le resserrement sur les seuls fondamentaux. La formation obligatoire se vide de sens et s'éloigne des attentes des collègues. Les évaluations CP et CE1 sont ineptes et maltraitantes, pour les élèves comme pour les enseignant·es. L'inclusion à marche forcée sans les moyens humains et de formation nécessaires met des équipes en souffrance, des AESH sont précarisé·es et maltraité·es - certain·es n'ont toujours pas leur contrat en Gironde. Les droits des personnels s'amenuisent d'année en année : accès restreint au temps partiel, réduction des disponibilités à un an pour convenance personnelle en Gironde cette année.

À ce malaise s'ajoutent un contrôle accru et un chantage permanent. Le ministre promet une revalorisation sous réserve de redéfinir les missions et le temps de travail. La promotion est accordée sous réserve de ne pas trop protester. Des collègues expérimentés doivent subir le passage d'un entretien pour obtenir des postes d'adjoints pour lesquels il sont déjà formés.

La **réforme des retraites** provoque la colère des enseignant·es, de la maternelle à l'Université. Plus mobilisé·es que jamais, les enseignant·es se rassemblent et descendent dans la rue pour crier leur colère. Ils s'organisent en collectifs, « vident leur sac », contestent. Nous sommes des centaines de milliers dans la rue depuis bientôt deux mois, et notre ministre prétend que nous ne sommes qu'une poignée de radicalisés. C'est du mépris.

Le Conseil d'État vient leur donner raison, rendant vendredi 24 janvier un avis extrêmement sévère sur le projet de loi présenté en conseil des ministres. Le Conseil d'État met en doute l'affichage de justice et de simplification, tant vantées par le gouvernement. Il réfute la constitutionnalité des garanties de revalorisation salariale promise aux enseignants par le ministre de l'Éducation, promesses qui ne sont que du vent.

Le SNUipp-FSU demande le **retrait du projet de réforme des retraites**, le maintien du système de retraite par répartition avec départ à 60 ans au bout de 37,5 annuités.

Le SNUipp-FSU demande l'**abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique** et le maintien des compétences des instances représentatives et paritaires.

Le SNUipp-FSU demande un **service public d'éducation de qualité**, qui œuvre pour la réussite de tous les élèves, un service public qui rémunère de façon décente ses agent·es, qui les forme, les accompagne et les protège.

En Gironde, le SNUipp-FSU 33 demande l'arrêt du profilage des postes, de la limitation des droits des personnels, de la restriction de l'exercice du droit syndical.